COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 14 avril 2025

Le **quatorze avril deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, se sont dans la Salle du Conseil, 3 square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents :	DUTRUEL Marc, BOUJU Delphine, ~~BLONDET Jacques~~, FEDERKEIL Françoise, LECLERC Patrick, CADEAU Michel, CERVAL Alain, DOS SANTOS Virginie, DURAND Jacques, FRADIN Mélinda, LÉGARÉ Roselyne ~~LERAY Ludovic~~, ~~PORTIER Jocelyne~~, POUX Laurent et ~~RENAUDON Audrey~~
Absent :	M BLONDET Jacques, M LERAY Ludovic, Mme RENAUDON Audrey
Pouvoir :	M BLONDET Jacques à M CADEAU Michel M LERAY Ludovic à M POUX Laurent Mme PORTIER Jocelyne à M DUTRUEL Marc
Date de la convocation :	01/04/2025
Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	14
Secrétaire de séance :	M CERVAL Alain
Date de publication :	
Heure début de réunion	20h00

****

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 17 mars 2025 est voté à l'unanimité.

****

CM 2025-04-14-01 Finances communales – Budget principal - Compte financier unique 2024 – Approbation

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil que le Compte financier unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification.
Il permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024, généralisant la mise en œuvre du CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales ;

Considérant le projet de compte financier unique pour l'exercice 2024 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Mme BOUJU Delphine, première adjointe fait procéder au vote

DELIBERE

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 janvier 2025
Vu l'exposé de Monsieur le Maire
Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur

1° **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	**Recettes ou Excédent N-1**		**Dépenses ou Déficit N-1**	**Recettes ou Excédent N -1**
Résultats reportés ou affectés		148 014.35 €			418 605.63 €
Opérations de l'exercice	802 504.39 €	944 841.75 €		471 291.81 €	395 045.44 €
Restes à réaliser				(337 293.44 €)	(349 169.46 €)
TOTAUX	**802 504.39 €**	**1 092 856.10 €**		**471 291.81 €**	**813 651.07 €**
Résultats de clôture l'exercice 2024		***290 351.71 €***			***342 359.26 €***
Résultats de clôture cumulé de l'exercice 2024					**632 710.97 €**

2° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

3° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4° **APPROUVE** le compte financier unique présenté

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte le CFU tel que présenté à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

CM 2025-04-14-02 Finances communales – Budget principal - Affectation des résultats 2024

Monsieur DUTRUEL Marc, rappelle les résultats issus du Compte financier unique de l'année 2024 :

1) Résultat de fonctionnement 2024
A - Résultat de l'exercice **290 351.71 €**

Résultat à affecter	**290 351.71 €**

2) Solde d'exécution d'investissement 2024
A- **E**xcédent de financement (001) **342 359.26€**

3) Restes à réaliser d'investissement 2024

Dépenses	**337 293.44 €**
Recettes	**349 169.46 €**
B-Besoin de financement	**11 876.02 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil municipal d'acter que 150 000.00 € du résultat de fonctionnement soit affecté à l'article 1068 de la section Investissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal acte le virement de 150 000 € de la section de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement.

CM 2025-04-14-03 Finances communales – Budget principal – Budget primitif 2025

Monsieur DUTRUEL présente le budget primitif 2025 du budget principal de la commune

Elle propose à l'assemblée délibérante :

Pour la section de fonctionnement :

De voter le budget par chapitre :

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 043 282.71 €

Pour la section d'investissement

De voter le budget par chapitre :

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 199 292.74 €
dont 337 293.44 € de restes à réaliser de dépenses.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et plus particulièrement son article 13,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L. 1612-2,

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité le budget présenté.

CM 2025-04-14-04 - Finances communales - Taux d'imposition des taxes directes locales 2025 – Adoption

Suite la proposition faite et acté en commission finances en date du 13 mars dernier, Monsieur DUTRUEL Marc propose une augmentation de 1% et demande au Conseil municipal de voter les taux des taxes d'imposition directes locales pour l'année 2025 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 19.15 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.59 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.51 %

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte les nouveaux taux proposés.

CM 2025-04-14-05 – DELIBERATION TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose le tableau des effectifs pour l'année 2025 :

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires agents	Effectifs budgétaires ETP
Filière administrative			
Emplois permanents			
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1
TOTAL		**2**	**2**
Filière technique			
Agent de maitrise principal	C	**1**	**1**
Adjoint technique	C	**1**	**1**
Adjoint technique principal territorial 2e cl	C	**1**	**0.34**
Adjoint technique territorial	C	**1**	**0.62**
Apprenti		**1**	**1**
TOTAL		**5**	**3.98**
Filière sociale et médico-sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	**1**	**0.71**
Agent technique spécialisé	C	**1**	**0.9**

des écoles maternelles			
TOTAL		**2**	**1.61**
Filière animation			
Animateur	B	**1**	**0.91**
Adjoint d'animation	C	**1**	**0.54**
Adjoint d'animation	C	**1**	**0.16**
Apprenti		**1**	**1**
TOTAL		**4**	**2.61**
TOTAL GENERAL		**13**	**10.02**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le tableau des effectifs proposés

CM 2025-04-14-06 – REGIE D'AVANCE CARTE BANCAIRE – AJOUT D'UN NUMERO DE COMPTE

Par délibération n° CM 2024-02-19-11 a été institué la constitution d'une régie afin de régler des achats via une carte bancaire.

La régie prévoit à l'article 3 le règlement des dépenses affectées au compte 0623.623.618.60632.6064 et 6588.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser les dépenses en lien avec les frais de représentation du maire qui s'impute au compte 6536.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide la nouvelle imputation

CM 2025-04-14-07 – Reprise de la voirie Lotissement Planterose

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vue le Code de l'urbanisme et notamment son article L.318-3 ;
Vu le permis d'aménager n° LT4909006ah003 accordé à Monsieur NEVEU
Considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
Considérant la rétrocession de Monsieur NEVEU ;
Considérant l'utilité de classer la voirie du lotissement « Planterose » dans le domaine public de la voirie communale ;
Considérant que, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie incluant ses annexes ne nécessite pas d'enquête publique préalable.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'accepter** la rétrocession des parcelles du lotissement « Planterose » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié ;
- **De préciser** que la rétrocession concerne la voirie du lotissement « Planterose » ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public ;

- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de la voirie, les parties communes et équipements annexes tels que définis ci-dessus ;

- **De décider** que la voirie du lotissement « Planterose » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à porter au budget primitif 2025, les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte la reprise à l'euro symbolique la rétrocession de la voirie et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

Questions diverses :

Le Camping ouvrira le 28 mai et la guinguette le 1er mai. La base nautique a été déplacée coté guinguette.

Absence Florie prolongation jusqu'au 17 mai. On va essayer de faire faire l'urbanisme soit la mairie d'Etriché ou celle de Seiches.

Monsieur le Maire remercie Delphine, Françoise et Roselyne qui sont venues faire des permanences en Mairie.

Point sur les travaux :

- Prochaine réunion de chantier le 24 avril 2025.
- Le 16 avril 2025 avec Mme GLANGEAU pour faire le point sur les plantations
- Revoir la signalisation verticale et les passages piétons.

Il est préconisé une consultation des Habitants avant d'établir l'arrêté du sens de circulation rue des Couasmes et la rue du stade

Organisation des poubelles rue du stade : L'organisation des points de collecte a été acté par 3rd'Anjou avec application dès le 15 avril. 3rd'anjou gère l'information auprès des riverains.

Maine Remorque va être racheté par M et Mme GRIPPON :

- les Bâtiments seront occupés par deux sociétés différentes.
- Possibilité pour la commune d'acquérir la partie basse des terrains afin d'agrandir le parking derrière le p'tit cheffes : Le conseil municipal est plutôt favorable à l'acquisition de ce terrain.

Les commissions :

Communication :

- Retour du Café Papotage du 12 avril :
  - Questions sur la traversée du bourg mais aussi des satisfactions
  - L'étang du gravier : quel aménagement pourrait être prévu ?
- Festival de la CCALS aura lieu les 30 et 31 mai 2026 sur Cheffes.
- Deux expos à la chapelle : 17.18 mai et 28.29 juin
- Bulletin communal à vos articles.
- Mars bleu : 117 € ont été collectés et ont été reversés à la ligue contre le cancer.
- Il est évoqué le fait de définir une zone sans tabac au niveau du groupe scolaire.

Cadre de Vie :

La prochaine réunion initialement prévue le 22 avril reportée au 29 avril prochain

Prochain conseil le lundi 19 mai 2025 à 20 H

Plus de question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 H 05